



DANONE
ONE PLANET. ONE HEALTH

Danone
RAPPORT DU
**COMITÉ
DE MISSION**

AVRIL 2021



En juin dernier, les actionnaires de Danone ont voté à la quasi-unanimité la proposition d'adopter la qualité d'Entreprise à Mission. Depuis, le Comité de Mission collabore activement avec Danone pour concrétiser ce cadre juridique. Nous en sommes encore aux prémices, mais j'ai d'ores et déjà le plaisir de vous communiquer, au nom du Comité de Mission, notre tout premier rapport.

Comme vous pouvez l'imaginer, les récentes évolutions de gouvernance de Danone ont suscité de nombreuses questions au sein du Comité de Mission, comme auprès des media et du grand public, sur la continuité du projet de Danone. Gilles Schnepf, récemment nommé à la tête du conseil d'administration de Danone, a déjà confirmé la détermination du Conseil à poursuivre la gestion de l'entreprise selon le modèle d'Entreprise à Mission. Nous avons toutefois demandé à recevoir, au-delà des principes généraux déjà énoncés, des éléments de réassurance supplémentaires. Nous avons le devoir, en tant que membres du Comité de Mission, de nous assurer que l'entreprise va bien conserver les moyens, la gouvernance et l'ambition nécessaires pour progresser sur sa mission et que nous serons en mesure d'assumer nos responsabilités de contrôle et de surveillance vis-à-vis de vous, actionnaires. Votre confiance ne nous est pas acquise ; nous nous devons de la gagner et sommes déterminés à agir en ce sens.

J'aimerais également souligner qu'il nous reste encore beaucoup à définir ; aussi ce document ne saurait constituer la trame définitive qui permettra d'évaluer si Danone réalise sa mission. Vous y trouverez néanmoins de précieuses informations sur notre avancement, ainsi qu'une vue d'ensemble des actions qu'il reste à mener. En ce sens, ce rapport constitue un repère fondamental dans la période que traverse aujourd'hui l'Entreprise.

Il est urgent de trouver de nouveaux modèles, pérennes, qui répondent aux attentes des différentes parties prenantes. Les milieux intellectuels et politiques mènent des analyses et modélisent des approches conceptuelles, mais c'est aux entreprises comme Danone qu'il appartient de mettre ces idées en pratique, de les affiner et de les déployer à grande échelle. C'est pourquoi la démarche de Danone en tant qu'Entreprise à Mission mérite non seulement toute notre attention et tout notre soutien mais également des outils de suivi solides et impartiaux.

Le Comité de Mission, que j'ai le privilège de présider, est chargé de superviser la réalisation de la mission de Danone. Nous veillons à ce que les indicateurs de performance choisis soient à la fois stratégiques, ambitieux, compréhensibles et robustes, et nous donnent les moyens de suivre avec précision les avancées réalisées et de vous en informer. Ces neuf derniers mois, le Comité de Mission et Danone ont défini conjointement un premier ensemble d'indicateurs, sur la base des dimensions qui constituent la Mission de Danone : améliorer la santé, préserver la planète et promouvoir l'inclusion sociale. Nous avons retenu, après mûre réflexion, parmi les indicateurs existants ceux qui nous paraissent les plus pertinents, en cherchant à combiner au mieux précision et mesurabilité pour vérifier les réalisations de Danone durant cette première année.

Par la suite, le Comité de Mission veillera à ce que cette vérification se focalise davantage sur les impacts. Les futurs indicateurs devront refléter la façon dont Danone modifie ses processus, mais aussi identifier si ses actions produisent plus largement les impacts et résultats attendus. Le Comité se réjouit de découvrir davantage encore le fonctionnement de Danone. Au-delà de son rôle de vérificateur, le Comité de Mission sera amené à recommander à Danone diverses approches pour réaliser sa mission avec encore plus d'ambition, à travailler en étroite collaboration avec les équipes de direction et à s'assurer qu'à tous les niveaux, la gouvernance vise bien plus loin que la rentabilité telle qu'on la mesure traditionnellement.

Un projet passionnant en perspective, dans un contexte assurément plus complexe qu'il y a un an. Pour l'heure, je vous présente, au nom du Comité de Mission, notre premier rapport aux actionnaires.

PASCAL LAMY

SOMMAIRE



#1 UNE NOUVELLE QUALITÉ EN DROIT FRANÇAIS 03

#2 L'AVENTURE DANONE

Raison d'être et objectifs 04

Le Comité de Mission 05

L'organisme tiers indépendant 07

#3 RETOUR SUR LA 1^{RE} ANNÉE D'ACTIVITÉ

Le parcours d'induction 08

Les réunions du Comité de Mission 09

Les indicateurs de performance et leurs objectifs pour la première année 11

#4 LES VÉRIFICATIONS À VENIR 14

#1

UNE NOUVELLE QUALITÉ EN DROIT FRANÇAIS

La qualité de « société à mission », ou Entreprise à Mission, est définie dans le Code de commerce par l'article L210-10, lui-même introduit par la loi du 22 mai 2019 dite « loi PACTE ». Peut s'en prévaloir toute société qui :

- s'est donné une raison d'être et l'a inscrite dans ses statuts,
- a précisé dans ses statuts plusieurs objectifs sociaux et environnementaux en phase avec cette raison d'être,
- a créé un Comité de Mission chargé de superviser les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs,
- a désigné un organisme tiers indépendant chargé de vérifier la bonne exécution de la mission.



#2

L'AVENTURE DANONE

Par son assemblée générale de juin 2020 et le vote de ses actionnaires à plus de 99 %, Danone est la première société cotée à devenir une Entreprise à Mission. Depuis juillet 2020, cette qualité est officiellement inscrite dans ses statuts. Danone confirme ainsi son double projet, social et économique, et son engagement de longue date en faveur du développement durable. Ces deux événements constituent des étapes importantes dans la poursuite d'un modèle de création de valeur durable pour toutes ses parties prenantes.

RAISON D'ÊTRE ET OBJECTIFS

Danone s'est fixé comme raison d'être : « Apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre » dès 2005, puis s'est engagé dans la certification B Corp en 2015 et a défini son cadre d'action « One Planet One Health » en 2017. Devenu une Entreprise à Mission, Danone a adopté des objectifs sociaux et environnementaux (appelés « Mission ») alignés sur les Objectifs de développement durable des Nations unies. Ces objectifs couvrent quatre dimensions :

- Améliorer la santé, grâce à un portefeuille de produits plus sains, à des marques qui encouragent de meilleurs choix nutritionnels, et à la promotion de meilleures pratiques alimentaires, au niveau local.
- Préserver la planète et renouveler ses ressources, en soutenant l'agriculture régénératrice, en protégeant le cycle de l'eau et en renforçant l'économie circulaire des emballages, sur l'ensemble de son écosystème, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.
- Construire le futur avec ses équipes : en s'appuyant sur son héritage unique en matière d'innovation sociale, donner à chacun de ses salariés le pouvoir d'avoir un impact sur les décisions de l'entreprise tant au niveau local que global.
- Promouvoir une croissance inclusive, en agissant pour l'égalité des chances au sein de l'entreprise, en accompagnant les acteurs les plus fragiles de son écosystème et en développant des produits du quotidien accessibles au plus grand nombre.

LE COMITÉ DE MISSION

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration de Danone a nommé les membres du Comité de Mission pour un premier mandat d'un an allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle (AGA) 2021. Ce Comité dans sa forme initiale se compose d'experts mondiaux indépendants, très respectés en matière de développement durable, de gouvernance,

d'environnement, de santé et de questions sociales, aux profils et aux origines géographiques divers (Sharan Burrow, Ngozi Okonjo-Iweala, Pascal Lamy, Rose Marcario, Hiromichi Mizuno, David Nabarro, Gabriela Ilian Ramos, Rajiv Shah), ainsi que d'un Administrateur indépendant (Guido Barilla) et d'une salariée de Danone (Emna Lahmer).



PASCAL LAMY

Ancien Directeur général de l'OMC et
Président du Comité de Mission

FRANCE



GABRIELA ILIAN RAMOS

Sous-Directrice générale de l'UNESCO
pour les sciences sociales et humaines

MEXIQUE



HIROMICHI MIZUNO

Administrateur de PRI et
Conseiller du gouvernement

JAPON



RAJIV SHAH

Président de la Fondation
Rockefeller

ÉTATS-UNIS



DAVID NABARRO

Ancien Conseiller de l'ONU
sur les ODD 2030

ROYAUME-UNI



EMNA LAHMER

Salariée de Danone

FRANCE



JEAN-MICHEL SEVERINO

Membre du Conseil d'administration

FRANCE

En octobre 2020, Rose Marcario s'est retirée du Comité de Mission pour raisons personnelles, et Pascal Lamy a repris la présidence du Comité. En décembre 2020, Jean-Michel Severino a remplacé Guido Barilla en tant que membre du Conseil d'administration. Compte tenu des changements annoncés récemment par le Conseil d'administration,

Sharan Burrow a décidé de se retirer. Enfin, nommée directrice générale de l'OMC en février 2021, Ngozi Okonjo-Iweala n'est plus en mesure de rester membre du Comité. Des nominations interviendront prochainement afin de garantir la continuité du projet.



Le Comité de Mission est chargé de suivre l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux adoptés par Danone en sa qualité d'Entreprise à Mission. Il s'engage ainsi à :

- évaluer l'efficacité des actions menées par Danone dans le cadre de la feuille de route définie pour accomplir sa Mission,
- examiner la pertinence des actions et des indicateurs de performance (KPI) de cette feuille de route, notamment au regard des impacts pour les différentes parties prenantes et des changements opérés dans l'écosystème de l'Entreprise,
- présenter un rapport annuel – joint au rapport de gestion soumis à l'assemblée générale des actionnaires appelée à valider les états financiers de l'Entreprise – sur son suivi des actions menées par l'Entreprise pour réaliser ses objectifs sociaux et environnementaux.

Le Comité de Mission peut être amené à partager de bonnes pratiques susceptibles d'être mises en œuvre par Danone, à proposer des actions complémentaires, ou à formuler des commentaires ou suggestions sur les indicateurs de performance.

Le Comité s'assure également que l'organisme tiers indépendant remplit ses obligations, en s'entretenant avec ses représentants au moins une fois par an. À cette occasion, l'organisme tiers informe le Comité de Mission de l'accomplissement de ses missions, des conclusions de ses travaux, de sa méthode d'évaluation pour vérifier les objectifs réalisés, et de toute difficulté rencontrée.



Promouvoir les investissements ESG, c'est ma mission à la fois professionnelle et personnelle. J'ai donc été ravi d'apprendre que Danone se transformait en Entreprise à Mission juridiquement structurée, se dotant ainsi d'un mandat contractuel auprès de ses actionnaires pour approfondir la prise en compte des critères ESG dans l'entreprise. Venant de Danone, ce n'était pas une surprise. Mais modifier ses statuts pour y intégrer une mission est néanmoins un exercice aussi symbolique qu'audacieux. Si Danone réussit, l'Entreprise deviendra un modèle à suivre. »

HIROMICHI MIZUNO



Depuis 2015, je vais à la rencontre de ceux qui veulent réellement réaliser les Objectifs de développement durable (ODD). Je m'intéresse en particulier aux entreprises qui cherchent à organiser leur modèle économique de façon à dégager des bénéfices et satisfaire leurs actionnaires, mais aussi contribuer à construire le monde de demain, tel que les ODD le dessinent. C'est pourquoi le choix de Danone de devenir une Entreprise à Mission est si important, d'autant que la mission fixée correspond parfaitement à l'Agenda 2030 du Développement Durable des Nations unies. »

DAVID NABARRO

L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Aux termes de l'article L.210-10 du Code de commerce, la réalisation des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux d'une entreprise ayant adopté la qualité d'Entreprise à Mission doit faire l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC) a été sélectionné pour vérifier les progrès de Danone dans l'accomplissement de cette mission. PwC est, depuis 1992, l'un des commissaires aux comptes de Danone. Il supervise depuis près de 10 ans le contrôle légal de la partie non financière de son rapport de gestion. PwC se charge également de l'évaluation volontaire des performances de Danone en matière de développement durable, qui complète le Rapport annuel intégré de l'Entreprise et sa brochure Nutrition.



Le monde s'accroche à des pratiques dépassées, qui ne sont désormais plus viables. En appliquant le modèle d'Entreprise à Mission, Danone envoie le bon message : un changement est possible. Nous avons, en tant que membres du Comité de Mission, la grande responsabilité d'aider Danone à réussir, et c'est pourquoi nous devons être exigeants. Il ne s'agit pas juste de nous, il s'agit de tracer la voie vers un modèle de croissance plus inclusif et plus durable. Si nous atteignons nos objectifs, d'autres s'engageront aussi. Beaucoup nous observent. Nous avons l'obligation de réussir. »

GABRIELA ILIAN RAMOS



#3

RETOUR SUR LA 1^{RE} ANNÉE D'ACTIVITÉ

Durant ces 9 premiers mois, le Comité de Mission a posé les jalons de ses travaux. Il s'est employé à mieux connaître Danone et les sujets d'importance pour sa Mission, ainsi qu'à définir les indicateurs de performance et les objectifs qui lui serviront à mesurer les progrès de l'Entreprise.

Ces actions ont été mises en œuvre dans un cadre réglementaire encore très nouveau, visant à définir et orienter les obligations et les processus qu'une entreprise doit respecter après avoir adopté la qualité d'Entreprise à Mission. Le Comité de Mission et l'organisme tiers indépendant se sont appliqués à guider Danone dans son action durant ces premiers mois décisifs.

La pandémie du Covid-19 a quelque peu limité la capacité du Comité de Mission à se réunir. Les restrictions sur les déplacements internationaux, les réunions et les rassemblements, ainsi que le deuxième confinement mis en œuvre dans de nombreux pays au dernier trimestre 2020 ont contraint le Comité de Mission et Danone à travailler presque entièrement en ligne : toutes les réunions, consultations et séances de travail se sont déroulées à distance.

LE PARCOURS D'INDUCTION

Danone a organisé un parcours d'induction visant à aider chaque membre du Comité de Mission à connaître et comprendre l'Entreprise. Étaient au programme : le contexte économique de Danone, l'histoire de son engagement pour le développement durable, ses programmes clés « One Planet. One Health », et ses performances actuelles en matière d'environnement, d'action sociale, de gouvernance et de santé.

Cette introduction, dispensée par des experts de Danone, comprenait des présentations virtuelles, des vidéos

thématiques préenregistrées et une séance de questions-réponses durant laquelle les membres du Comité ont pu échanger directement avec les représentants de Danone.

À travers ce parcours, les membres du Comité de Mission ont abordé les points suivants :

- Rappel historique, présentation des activités et de la gouvernance de Danone.
- Cadre d'action « One Planet. One Health » et objectifs de l'Entreprise :
 - vue d'ensemble des objectifs stratégiques et perspectives pour 2025-2030,
 - approfondissement des quatre dimensions associées à la qualité d'Entreprise à Mission.
- Vue d'ensemble des fonds Danone (fonds Danone Écosystème, Danone Communities, et Livelihoods).
- Présentation des performances de « One Planet. One Health » :
 - notations et classements extra-financiers,
 - principaux enjeux de développement durable pour Danone,
 - programme Danone Way,
 - plan de certification B Corp de Danone.
- Alliances et partenariats clés :
 - coalitions Business for Inclusive Growth et One Planet Business for Biodiversity,
 - Consumer Goods Forum.
- Philosophie de croissance et modèle opérationnel des Manifesto brands (marques engagées).

LES RÉUNIONS DU COMITÉ DE MISSION

Entre juin 2020 et mars 2021, le Comité de Mission a tenu trois réunions formelles et une réunion informelle : une première réunion en juillet, une séance de travail réservée aux membres du Comité de Mission (hors représentants Danone) pour préparer leur examen des indicateurs de performance et des objectifs proposés par Danone, puis deux réunions de travail formelles en novembre 2020 et février 2021.

La réunion de lancement du Comité de Mission a eu lieu le 27 juillet 2020. Son objectif était que les membres du Comité de Mission se présentent et fassent connaissance, comprennent les fondements de Danone et son cadre d'action « One Planet. One Health » et, enfin, s'accordent sur la méthode de travail du Comité en 2020.

Durant cette première réunion :

- Les membres du Comité de Mission ont estimé qu'en adoptant la qualité d'Entreprise à Mission, Danone avait opté pour une démarche pionnière en France et dans le monde.
- Les membres du Comité de Mission se sont familiarisés avec l'Entreprise pour bien démarrer leurs travaux : l'approche de Danone en matière de santé, vis-à-vis de la planète et des enjeux sociaux, ses objectifs à l'horizon 2030, notamment les quatre dimensions de sa Mission, le processus de sélection et d'audit des indicateurs de performance, les résultats et les progrès en matière de santé, vis-à-vis de la planète et des enjeux sociaux présentés dans le programme Danone Way, les performances extra-financières de Danone et ses indicateurs clés, enfin, le parcours de certification B Corp. Danone a aussi fait le point avec le Comité sur sa réponse à la crise du Covid-19.
- Les membres du Comité de Mission ont exprimé tout leur soutien à la démarche « One Planet. One Health » de Danone.

La deuxième réunion formelle du Comité de Mission a eu lieu en novembre 2020. Ses principaux objectifs étaient de mettre en relation les membres du Comité de Mission et l'organisme tiers indépendant, de planifier la première vérification des progrès accomplis (à effectuer dans les 18 mois suivant l'adoption de la qualité d'Entreprise à Mission), et d'évaluer les actions de Danone pour définir les premiers indicateurs de performance et ses objectifs.

La réunion a donné lieu aux échanges suivants :

- Danone a informé le Comité de la situation économique tendue, qui a conduit l'Entreprise à entrer dans une phase d'adaptation comprenant la réorganisation de son équipe de direction et le transfert du pouvoir décisionnaire au niveau local. A également été souligné le caractère essentiel du cadre d'action « One Planet. One Health » pour une reprise pérenne.



- Le Comité a entendu l'organisme tiers indépendant sur le contexte réglementaire et le processus de contrôle préalable qu'il entreprendra, en accord avec les normes professionnelles en vigueur, pour vérifier le respect des objectifs de Danone en tant qu'Entreprise à Mission.
- Le Comité et l'organisme tiers indépendant ont convenu d'un calendrier et d'un plan de collaboration pour la première vérification.
- Le Comité a analysé les indicateurs de performance proposés et a fait part de ses commentaires. Cette analyse avait été préparée, quelques jours plus tôt, lors d'une séance de travail réservée aux membres du Comité de Mission. Ceux-ci avaient examiné les indicateurs de performance à court terme pour chaque objectif et réfléchi à leur évolution possible.
- Deux rapports thématiques ont été présentés au Comité, l'un sur la participation de Danone au programme FutureSkills (Compétences d'Avenir), l'autre sur les avancées et la position de Danone en matière de substituts du lait maternel, sujets identifiés comme pertinents pour les membres du Comité.

La troisième réunion formelle du Comité de Mission s'est tenue en février 2021. Ses objectifs étaient, d'une part, de s'entendre sur les indicateurs de performance finaux à suivre pour Danone en 2021, d'autre part d'examiner les prochaines obligations réglementaires du Comité de Mission, concernant notamment le premier rapport à soumettre à l'Assemblée générale annuelle et le plan destiné à l'organisme tiers indépendant pour la première vérification.

Durant la réunion, le Comité de Mission a accepté la proposition révisée de Danone sur les 13 indicateurs de performance, que ses membres ont analysée en détail, au même titre que la méthodologie d'évaluation, les performances historiques et les objectifs fixés pour 2021. Danone a également informé le Comité de sa volonté de faire réaliser deux vérifications indépendantes : la première portera sur les résultats 2020 qui serviront de référence pour chacun des indicateurs ; la seconde portera sur les réalisations 2021. Le Comité a également discuté du contenu et de la finalisation de son premier rapport avant l'Assemblée générale annuelle.



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LEURS OBJECTIFS POUR LA 1^{RE} ANNÉE

Suite à l'adoption par Danone de la qualité d'Entreprise à Mission, le Comité de Mission a travaillé avec l'Entreprise à définir des indicateurs de performance qui aident à suivre ses avancées au regard de ses quatre dimensions stratégiques. Pour cette première année, l'objectif du Comité était de sélectionner un échantillon des indicateurs les plus pertinents – parmi les indicateurs stratégiques que Danone suit déjà. La plupart sont des indicateurs « de moyens » (c'est-à-dire mesurant les contributions nécessaires à la mise en œuvre d'un objectif ou d'un cadre d'action) et font déjà l'objet d'une vérification par l'organisme tiers indépendant ou sont facilement vérifiables. Le Comité de

Mission pourra ainsi suivre les performances de Danone dès sa première année civile de fonctionnement comme Entreprise à Mission.

À partir de 2022, les indicateurs évolueront si besoin, selon l'avis du Comité de Mission, pour refléter les objectifs à moyen terme de Danone et ses nouvelles ambitions, en phase avec son plan stratégique. **Le Comité souhaite à terme que les indicateurs portent davantage sur les impacts et les résultats** (autrement dit qu'ils mesurent si les objectifs ou les cadres d'action mis en œuvre produisent effectivement les effets ou évolutions escomptés à court, moyen et long terme) et qu'ils tiennent compte de nouvelles dimensions pour mieux suivre les avancées de Danone dans l'accomplissement de sa Mission.

JANVIER 2021

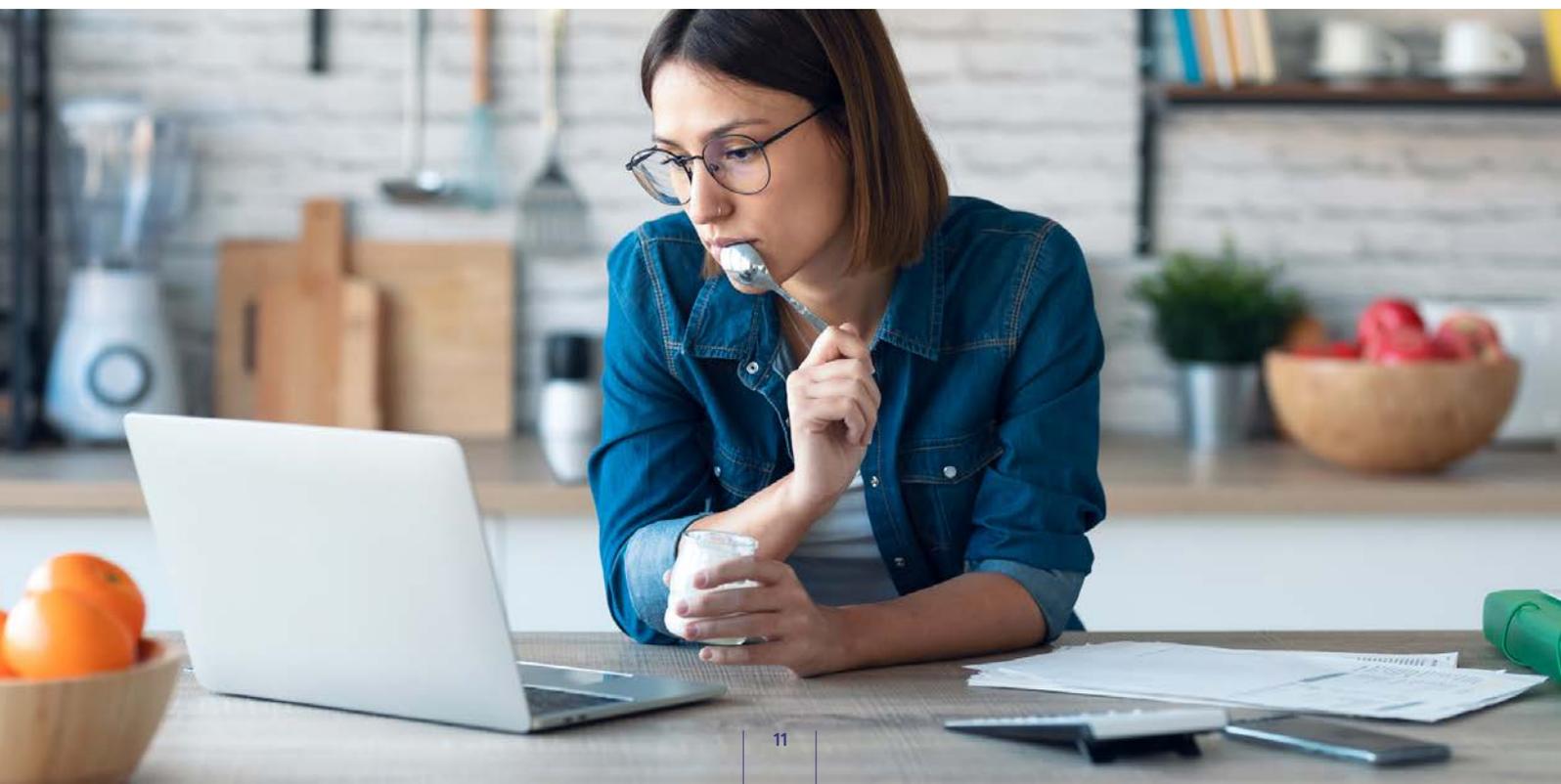
À PARTIR DE 2022

COMPOSITION DES KPI LA 1^{RE} ANNÉE :

- KPI stratégiques mais existants et déjà suivis
- Surtout des indicateurs « de moyens »
- Déjà audités ou facilement auditables

APRÈS 2022, LES KPI REFLÈTERONT :

- Des objectifs à moyen terme revus, alignés sur le Plan stratégique de Danone
- Les « impacts » plutôt que les « moyens »
- De nouvelles dimensions, à définir avec le Comité de Mission





La première série d'indicateurs a été définie en collaboration avec des experts de Danone sur les thèmes de la santé, de la planète, des questions sociales, de l'inclusion, de la stratégie et de la mesure des performances. Des séances de travail ont été organisées avec eux pour chacune des quatre dimensions, avec une cartographie complète des principaux sujets pertinents, une analyse de tous les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivis par Danone et des échanges pour sélectionner les indicateurs appropriés compte tenu des performances historiques, des besoins, des tendances et des enjeux à venir. L'avis de l'organisme tiers indépendant a été sollicité afin de se conformer aux obligations réglementaires et aux bonnes pratiques. Durant ce processus, les membres du Comité de Mission ont participé à plusieurs cycles d'échanges d'idées et de commentaires. Les indicateurs de performance et les objectifs sélectionnés ont ensuite été communiqués aux membres du Comité exécutif en janvier 2021 et validés lors de la réunion de février du Comité de Mission.



« Pour contribuer efficacement aux Objectifs de développement durable, il est indispensable de se concentrer sur les impacts. Nous savons tous combien ils sont difficiles à mesurer. Au cours des réunions et des échanges du Comité de Mission, j'ai apprécié la volonté d'étudier l'intérêt de passer d'indicateurs de moyens à des indicateurs de résultats et d'impact sur la société et l'environnement. Il s'agit là d'une évolution fondamentale qui, je le pense, se concrétisera encore davantage en 2021. C'est particulièrement important alors que la pandémie de Covid-19 ébranle les activités commerciales. Cette démarche de Danone est très audacieuse. »

DAVID NABARRO

« Les indicateurs de performance sont essentiels au progrès. La première année, j'ai été enclin à approuver ce que proposait la direction. Maintenant, j'ai hâte de voir quels KPI sauront refléter les grandes problématiques ESG de l'Entreprise, au service d'un éventail plus large de parties prenantes. Le Comité de Mission doit s'assurer que Danone est sur la bonne voie pour réaliser sa Mission et que les investisseurs le mesurent. Je pense que, cette année, le Comité de Mission va s'impliquer davantage dans la définition des indicateurs à long terme. »



HIROMICHI MIZUNO

Pour suivre la réalisation de la Mission au cours de la première année, le Comité de Mission utilisera les indicateurs de performance suivants :

SYNTHÈSE DES INDICATEURS POUR 2021

	Fin 2019	Fin 2020	Objectif 2021
→ Volume des catégories saines (= pouvant être consommées quotidiennement) (%)	90 %	90 %	90 %
→ Volumes vendus sans sucres ajoutés (%)	82 %	82 %	80 %*
→ Volumes vendus avec étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage (%)	68 %	96 %	>96 %
→ Volumes conformes aux objectifs internes de teneur en sucres (%)	85 %	93 %	95 %
→ Changement climatique : réduction sur 1 an du volume de CO ₂ (périmètre global) à base comparable (%)	-10,8 %	-4,6 %	-3 %
→ Agriculture régénératrice : volume d'ingrédients clés approvisionnés directement ayant entamé leur transition vers l'Agriculture Régénératrice (%)	-	10 %	15 %
→ Économie circulaire : emballages réutilisables, recyclables ou compostables (%)	81,3 %	81 %	84 %
→ Niveau d'engagement des salariés, par rapport à leurs pairs (consultation One Voice/DPS)	SUPÉRIEUR À CELUI DES AUTRES ACTEURS DU SECTEUR		
→ Transformation inclusive :			
• écart des salaires hommes-femmes (en points)	3,4 pt	3,2 pt	< 3 pt
• déploiement du programme FutureSkills (% des CBU avec des personnes éligibles ayant proposé le programme)	NA	NA	100 %
→ Accès à l'eau potable : nombre de personnes couvertes quotidiennement (en millions)	5,7 M	9 M	10 M
→ Devoir de vigilance pour une chaîne d'approvisionnement responsable et droits de l'homme : adhésion et auto-évaluation des fournisseurs (%)	96 %	93 %	98 %
→ Certification B Corp : % de ventes nettes couvertes par la certification B Corp	36 %	49 %	60 %

*Baisse de 2 points due à une évolution anticipée du poids des différentes catégories de produits en 2021, notamment un poids inférieur des eaux minérales naturelles.



« Sélectionner des indicateurs de performance n'est pas chose facile, car ils doivent traduire la mission et la vision d'une entreprise durable sous forme de livrables tangibles. Aussi était-il essentiel de définir des KPI solides, exploitables et mesurables. Je pense que nous avons trouvé le bon équilibre et projeté un bon niveau d'ambition, tout en restant ancrés dans l'expertise de ce que Danone tente d'atteindre. Cela nous donnera confiance dans notre capacité à mesurer les impacts et à suivre la trajectoire du changement. »

GABRIELA ILIAN RAMOS

#4

LES VÉRIFICATIONS
À VENIR

Conformément à l'article L210-10 4° du Code de commerce, une société qui adopte la qualité d'Entreprise à Mission doit vérifier l'avancée de sa mission en mandatant à cet effet un organisme tiers indépendant dans les 18 mois suivant l'adoption de cette qualité.

Par conséquent, PwC doit procéder à la première vérification des performances de Danone en 2021. Cette évaluation portera sur l'organisation des **travaux du Comité de Mission, sur le processus et les résultats de la sélection des indicateurs de performance et des objectifs qui**

seront utilisés pour suivre les progrès de Danone dans la réalisation de sa Mission, enfin, sur le référentiel pour chacun des indicateurs sélectionnés (sur la base des résultats 2020, si disponibles).

Le Comité de Mission prend note de l'intention de Danone de mandater l'organisme tiers indépendant pour la seconde vérification, quelques mois plus tard, en se concentrant sur les réalisations 2021. Les résultats de cette évaluation figureront dans le rapport du Comité de Mission à l'Assemblée générale annuelle de 2022.



« C'est à la fois avec plaisir et une certaine impatience que je me prépare à accompagner Danone dans la concrétisation de ses engagements sociaux et environnementaux. Je le ferai avec la même indépendance et la même exigence quant à l'impact attendu, que dans toutes mes activités liées à l'environnement et à la société. »

PASCAL LAMY

Pour en savoir plus :
www.danone.com



DANONE
ONE PLANET. ONE HEALTH